

# LES TANNERIES DU MANTOIS

## LA TANNERIE et ses TANNEURS

De tous temps le métier de **Tanneur** est reconnu dans notre région tant à Mantes, Meulan.

La Villeneuve en Chevrie possède un curieux lieudit appelé « **La mare aux PELARDS** ». Ce petit lieu situé en bordure de la forêt s'écrivait d'ailleurs « PLARDS » dans la prononciation populaire. PELARD vient de peler = enlever les peaux ! Dans ce hameau vivaient des bûcherons faisant du « PELARD » dans la forêt de ROSNY, à savoir qu'ils pelaient l'écorce des chênes avec un outil ayant la forme d'une aiguille gigantesque.

Cette écorce de chêne ou de châtaigniers se travaillait et s'utilisait comme « TAN » dans les tanneries de MANTES et MEULAN. D'immenses tas de « TAN » se trouvaient jadis dans la cour des Cordeliers (ancien couvent de Mantes près de la Collégiale) de Mantes.

A MEULAN les tanneries se situaient sur le parcours de l'Aubette se jetant dans la Montcient. Ce haut lieu se situait principalement sur l'assise de la colline Saint-Nicolas mais les principales tanneries allaient depuis le début de l'actuelle rue des Tanneries, jusqu'au début de la rue de Beauvais actuelles et également dans la petite ruelle dénommée Comte Robert 1<sup>er</sup> (où d'anciennes tanneries sont encore visibles pour des yeux exercés dans certaines des habitations ou locaux utilisés jusqu'à une certaine époque à l'industrie du cuir - Atelier de cordonnerie Boucher par exemple).

Certaines bâtisses cachent encore dans leur arrière cour et dans leurs murs ancestraux d'anciennes cuves de tannerie, des écoulements pour l'eau et même des greniers à séchage admirablement conservés et entretenus par leurs propriétaires actuels. Pour les avoir visités je puis assurer que leur conservation est remarquable.

La corporation des tanneurs se perd dans la nuit des temps à MEULAN. Elles furent particulièrement



*Ancienne tannerie de Meulan grenier étendoir des peaux avant travaux de restauration*

## LES TANNERIES DU MANTOIS

Florissante au 16<sup>e</sup> siècle et le demeureront jusqu'à l'apparition de l'industrialisation de la peausserie fin 19<sup>e</sup> début 20<sup>e</sup>. En 1811, il ne reste plus que CINQ tanneurs à MEULAN et plus aucun dans le canton de MEULAN.

Les peaux qui sont employées sont :

- ✓ Les peaux de bœufs
- ✓ Les peaux de vaches
- ✓ Les peaux de chevaux
- ✓ Les peaux de veaux
- ✓ Les peaux de moutons non tannées

Elles proviennent de PARIS et SAINT GERMAIN EN LAYE ainsi que POISSY et des environs très proches de MEULAN. On tanne à la « jusée » - jus de tan – depuis 1800 et les poids et prix moyens de cette période sont les suivants :

- ✓ Grand bœuf de 85 Livres (peau) 32 à 34 francs
- ✓ Cheval de 20 Livres (peau) 9 à 10 francs
- ✓ Veaux de 10 Livres (peau) 6 francs
- ✓ Moutons de 1.2.3.4.5.6. Livres (peau) 15 francs

Malheureusement, l'artisanat de la peausserie tombera en désuétude dans les années 1840/60.

A MANTES, une riche corporation de tanneurs existait également dans un quartier situé en bordure de Seine sur un bras de la Vaucouleurs. Elles étaient d'un caractère architectural remarquable et dataient au moins du 11<sup>e</sup> siècle (les textes manquent pour connaître le véritable début de celles de MEULAN mais il y a fort à penser qu'elles ont du évoluer dans le même temps que celles de MANTES)



*Tanneries anciennes de MANTES*

Les vieux murs qui séparaient celles de MANTES du cours de la Seine leur étaient antérieurs. Les riches maçonneries étaient traversées par des arches de pierre sur lesquelles s'élevaient jadis, de pauvres masures soutenues au rez-de-chaussée par des piliers de pierre ou de bois droit ou obliques formant une étrange galerie – comme on peut le voir ci-dessus sur cette reproduction de mauvaise qualité mais qui donne malgré tout une idée de l'ensemble –

## LES TANNERIES DU MANTOIS

Ces constructions étaient donc tapissées de peaux qui pendaient aux fenêtres en pièces déchiquetées attendant d'être traitées et séchant au soleil après un premier bain de tan.

Les ateliers des tanneries se prolongeaient jusque sous les murailles de l'ancien château de MANTES.

Elles ont aussi disparu depuis longtemps et ne sont plus qu'un souvenir dans la mémoire collective.

En 1662 il y avait pourtant à MANTES 10 Tanneurs – ce qui ne représente pas vraiment la plus florissante des industries puisque ce même état montre que ce sont les Hôteliers-Cabaretiers qui ont la primeur ! En effet pas moins de 53 représentants de cette profession exercent à MANTES. Viennent ensuite les marchands de grains (40), les scieurs (32), les joaillers (24) les maçons plâtriers (22) les tonneliers (20), les pêcheurs (19) et les tailleurs d'habits (19). Bien d'autres industries sont également représentées qui, à n'en pas douter rendaient grands services à nos MANTAIS soit en tout 39 Corporations de métiers !

**Dans les métiers du cuir** nous trouvons diverses professions concernant la tannerie :

- ✚ Les CORDOUANNIERS ou CORDONNIERS provenant de CORDOUAN peau de chèvre traitée à la mode de CORDOUE et dont le secret de traitement avait été apporté par les Arabes au temps de CHARLEMAGNE. Après la cessation du cuir d'Espagne, vint celui de Barbarie et du Maroc – Au 15<sup>e</sup> siècle, provenant également du CAP VERT et du PEROU. La corporation parisienne ne reçut qu'à partir de 1614 4 Maîtres par an.
- ✚ Les SUEURS du latin SUTOR = suture = couture – ou appelés aussi les COUSEURS traitaient le cuir employé par les cordonniers et cousaient les chaussures – ils se réunirent aux cordonniers courant 15<sup>e</sup> siècle.
- ✚ Les SAVETONNIERS ne devaient employer que la basane et ne pouvaient faire que des chaussures excédant une certaine taille.
- ✚ Les SAVETIERS ne pouvaient pas raccommoder les chaussures (l'ordonnance de 1614 précise qu'ils ne pourront mettre en leurs ouvrage que un tiers de cuir neuf). Depuis 1516 ils pouvaient fabriquer des chaussures pour leur femme et leurs enfants (uniquement). A partir de 1621, ils eurent droit de faire des BOBELINS chaussure rustique à l'usage du peuple.
- ✚ Les BOTTIERS profession secondaire – en 1663, l'un d'eux fabriqua une paire de bottes pour Louis XIV sans AUCUNE couture et sans prendre sa mesure ! Il s'appelait LESTAGE mais son secret bien gardé ne fut jamais découvert !

LES TANNEURS ont également plusieurs corps de métier :

- ✚ Les CORROYEURS BAUDROYEURS qui apprêtent le cuir des ceintures et semelles.
- ✚ Les HONGROYEURS qui donnent au cuir la façon « cuir de Hongrie » d'où leur nom.

Ils formaient TROIS corporations totalement indépendantes des tanneurs et ont été réunis au 16<sup>e</sup> siècle.

A Meulan plusieurs grandes familles de tanneurs furent célèbres et parmi eux les LECLERC dont le plus ancien est fait mention dans les archives de Meulan comme étant Jehan LECLERC honorable homme marchand à Meulan marié à dame Marguerite LE ROY. Ils testent ensemble le 5 février 1533 en la paroisse SAINT NICOLAS.

## LES TANNERIES DU MANTOIS

Leur fils Nicolas LECLERC est né le 28 mars 1539 en la paroisse Notre-Dame. Il sera marchand Tanneur comme l'était ses aïeux et son père Jehan. A son tour il testera le 15 octobre 1576 et est marié avec la dame Jeanne FOREST. Ce Nicolas LECLERC va jouer un rôle quelque peu intéressant pour la ville de MEULAN : en effet, riche bourgeois, il offrira en 1590 une somme de 40.000 Livres tournois au roi Henri IV à court d'argent pour payer ses troupes après la bataille d'Ivry dans l'Eure. Le roi avait entendu parler de la grande richesse des tanneurs de MEULAN et plutôt que de députer l'un de ses aides de camp, il vint lui-même à MEULAN quérir quelques subsides auprès du maître tanneur le plus riche de la ville et sa femme qui le reçut, ne l'ayant pas reconnu, voulut malgré tout bien prêter à ce quidam cette somme sans contrepartie ! C'est dire leur générosité ! En remerciement de ce don providentiel, Nicolas LECLERC se vit récompenser par la couronne par des terres au hameau de LESSEVILLE près d'AINCOURT (forêt d'ARTHIES) et se vit nommer SECRETAIRE du roy et dans le même temps fut anobli lui et tous ses descendants lui permettant en outre, de porter dans ses armes le fameux croissant symbole du métier de tanneur. (Le croissant était une sorte de racloir pour débarrasser les peaux de leurs impuretés).

Les armes des LECLERC portèrent : « **Trois croissants d'or au champ d'azur** » que l'on retrouve également en « **d'Azur à trois croissants d'or, au lambel d'argent** » comme ci-dessous



*LECLERC de LESSEVILLE*

Un frère de Nicolas LECLERC : Simon (dit le cadet) sera nommé Tabellion au Notariat de MEULAN en 1581 ouvrant ainsi la porte à cette profession dans le bailliage de MEULAN.

Nicolas LECLERC et Jeanne FOREST son épouse eurent de nombreux enfants et leur anoblissement tout neuf permirent à ces enfants (les filles principalement) des épousailles avec quelques seigneurs des environs comme par exemple :

- ❖ **Le seigneur de JAMBVILLE** = Antoine LECLERC de LESSEVILLE descendant et allié (cousin) d'Anne Le CAMUS Dame de JAMBVILLE et partage avec elle ses droits sur la terre de même nom et est entre autre Marquis de MAILLEBOIS. Il sera dessaisi de ses droits sur les terres de JAMBVILLE pour dettes en date du 23.1.1638 (R.JOLIBOIS Hist. De JAMBVILLE d'après Jacques SIRAT)
- ❖ **Le seigneur de MENU COURT**
- ❖ **Le seigneur de GUIRY**
- ❖ **Le seigneur de CEREAU**

## LES TANNERIES DU MANTOIS

Le fils de Nicolas LECLERC, prénommé « l'ainé II », est décédé en 1657 âgé de 82 ans doyen de la chambre des Comptes du roi depuis 1590 (date du décès de son père) et est marchand tanneur à MEULAN. Il est en outre seigneur de LESSEVILLE, THUN, AINCOURT, SAILLANCOURT (hameau de SAGY) et MAILLEBOIS (Eure et Loire canton de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS). En outre il avait charge de Notaire et ses frères et sœurs eurent grandes descendance sur MEULAN. Il acquit le château de THUN qu'il érigea en fief succédant ainsi à Pierre LEMAITRE. Les LECLERC de LESSEVILLE possédèrent THUN jusque sous Louis XV, époque à laquelle la seigneurie passera au chevalier de ROUILLE.

Les LECLERC apportèrent un peu de lustre et quelques biens à l'église paroissiale de Notre Dame de MEULAN qu'ils dotèrent tout au long de leur possession et la chapelle qui leur était réservée en cette église.

Les frères LECLERC prêtèrent encore 20.000 écus d'or au Soleil à la couronne de France en 1592 (donateurs Jean et Robert LECLERC)

Ils furent quelque peu railler par la noblesse ancestrale et La Bruyère (LES CARACTERES) commit même plusieurs pamphlets à leur rencontre se moquant de ses « parvenus » devenus nobles de campagne..

Le site de l'histoire de la ville d'AINCOURT dit ceci les concernant :

**Autrefois place importante située à l'est d'Aincourt, Lesseville ou Lesville faisait partie du domaine royal à l'époque de Philippe-Auguste.**  
**Ce fief possédait un prieuré dépendant de l'abbaye Josaphat de Chartres, dont il est fait mention en 1141 lors d'un don de Hugues, archevêque de Rouen. Ce prieuré bénédictin a également dépendu de l'abbaye royale de Saint-Lucien de Beauvais. Propriété de Nicolas d'Aincourt et de Bernard de Théméricourt à la fin du XIIIème siècle, la seigneurie de Lesseville passa entre les mains de Françoise de Marigny, veuve de Imbert Lhuillier vers la fin du XVème siècle.**  
**Plus tard, la famille le Clerc de Lesseville, originaire de Meulan où elle a fait fortune dans la tannerie au cours du XVIème siècle, la posséda du XVIIème siècle jusqu'à la Révolution. Nicolas et Simon le Clerc de Lesseville, deux frères, furent ennoblis par Henri IV pour services rendu au Roi. Nicolas (~1575, 1657), notamment, fut secrétaire du Roi à partir de 1590 et plus tard doyen de la Chambre des Comptes.**  
**Aujourd'hui, seuls subsistent dans ce hameau d'Aincourt 25 habitations.**

D'autres grandes familles de tanneurs peuplèrent MEULAN telles que les CHEVREMONT, dont le premier recensé Fleurant CHEVREMONT marié à Claude DODIN eurent descendance qui œuvrèrent dans la tannerie comme Nicolas CHEVREMONT + le 2.10.1661 marié à Charlotte TAVERNIER, également Guillaume qui bien qu'Huissier Audiencier de monsieur le Duc d'Orléans fut également marchand tanneur de MEULAN.

Pour ne citer qu'eux parmi toute une foule de maîtres tanneurs de MEULAN.

Je tiens à disposition de ceux intéressés les généalogies de ces familles.

Madeleine ARNOLD TETARD ©

**Sources :** AD 78 B. Cote 429 et monographie DELMAS – Archives Municipales Histoire de la ville de MEULAN D III – AD 78 5 E 30/1 – et page d'histoire du Mantois : Maîtres et Métiers à MANTES il y a 3 siècles par J.FERRY 1952 – Histoire du peuple Français tome 2 de Jeanne d'Arc à Louis XIV – Livres des métiers textes et ré=èglements professionnels d'Etienne BOILEAU XIIIe siècle